

Nos ancêtres étaient-ils des marins?

Claude Poirier

Numéro 96, 2009

Le français au Québec : un trésor à découvrir

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/6831ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

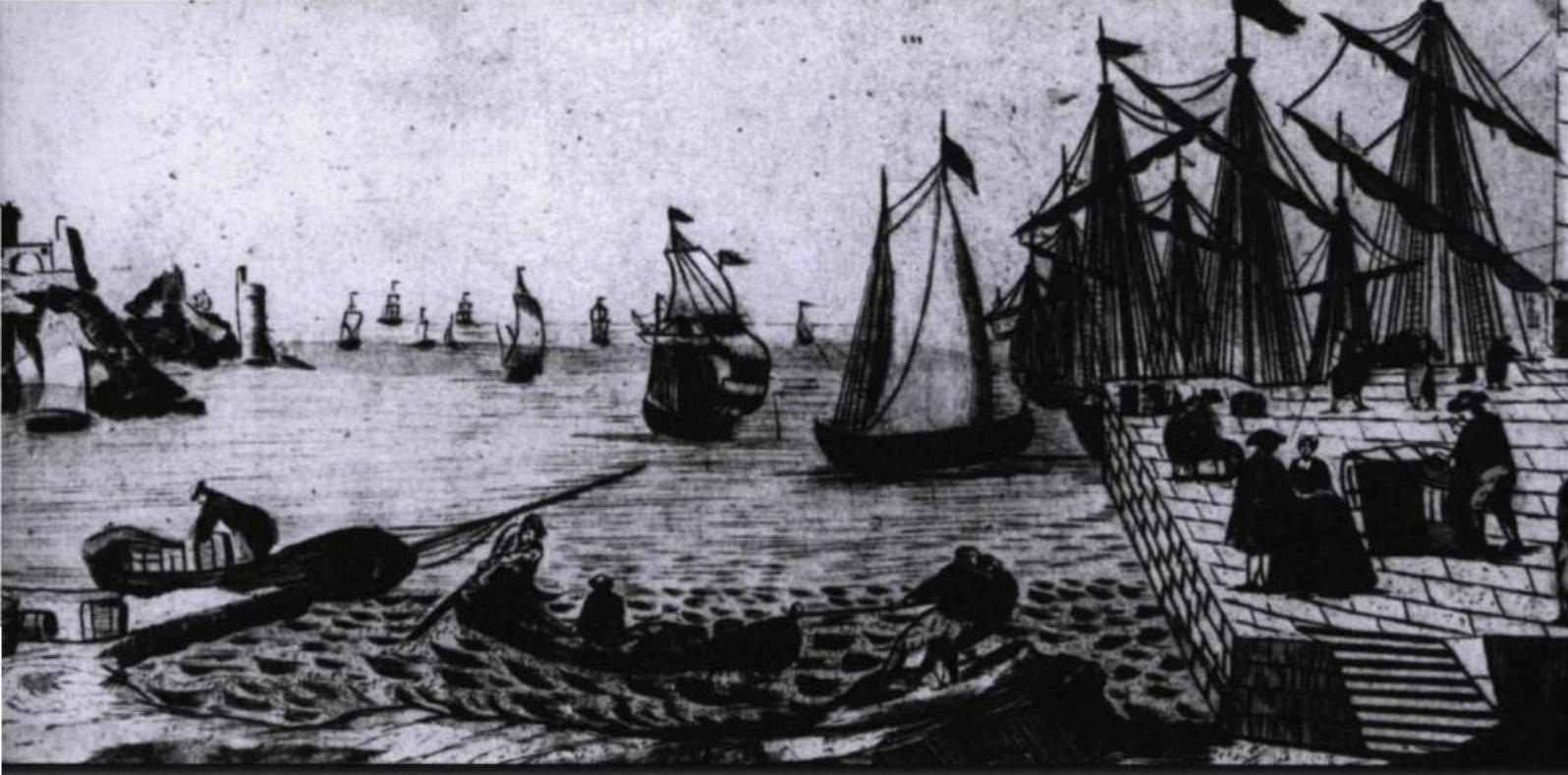
0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Poirier, C. (2009). Nos ancêtres étaient-ils des marins? *Cap-aux-Diamants*, (96), 18–20.



Le port de Saint-Malo à l'époque du découvreur Jacques Cartier. (*Le Mémorial du Québec*, tome 1, p. 53).

NOS ANCÊTRES ÉTAIENT-ILS DES MARINS?

PAR CLAUDE POIRIER

Quand un Québécois dit qu'il va *se grèyer* pour sortir, il ne pense certainement plus à l'origine de ce verbe qui appartient normalement au parler des marins. *Grèyer un bateau*, c'est le garnir de voiles, de cordages, etc. On disait également, il n'y a pas si longtemps encore, *appareiller* au sens de « préparer, habiller » (« Appareille le petit! »), ou au sens de « se préparer à partir », comme dans ce passage de Germaine Guèvremont (*En pleine terre*, 1942) : « Noël approche. Encore quelques heures et toute la famille appareillera pour la messe de minuit. » Un Européen verrait dans cette phrase une métaphore : la famille devient un bâtiment qui se prépare à prendre la mer! En fait, il existe au Québec un grand nombre de mots dont l'origine est maritime et que l'on utilise sans se prendre pour un marin, par exemple *balise*, *baliser*, *bordée*, *embarquer*, *préart*, *virer de bord*, etc., et peut-être même *tuque*.

On a longtemps cru que ces innovations avaient vu le jour au Canada. Cette impression a été créée par le témoignage de Français arrivant au pays, par exemple le général Louis-Joseph de Montcalm qui écrit dans son journal, le 13 mai 1756 : « J'ai observé que les paysans canadiens parlent très bien le français, et comme sans doute ils sont plus accoutumés à aller par eau que par terre, ils emploient volontiers les expressions prises de la marine. » Les Canadiens reprendront

ce jugement par la suite, d'où l'idée reçue que les premiers immigrants ont créé ces acceptions. On sait aujourd'hui que ces emplois terrestres de mots maritimes étaient répandus dans les régions de France d'où sont venus les colons. Le fait qu'on les retrouve en Acadie, en Louisiane et à la Réunion (océan Indien) est une preuve supplémentaire que ces emplois avaient cours à l'époque de la colonisation et qu'ils ont été véhiculés à partir de la France. Mais cela ne signifie pas que les Canadiens n'ont pas mis la main à la pâte.

L'histoire du mot *bordée* donne une idée de la façon dont les choses ont pu se passer. Ce mot s'est dit autrefois en français de l'ensemble des canons alignés sur chaque bord d'un vaisseau, puis de la décharge simultanée de ces canons. Dans les parlers de la Saintonge, la signification de ce terme maritime a été élargie en parlant d'une grande quantité de pluie ou de grêle, le phénomène météorologique étant ainsi comparé à une véritable décharge de canons. En arrivant au Canada, les immigrants de ces régions ont tout naturellement utilisé le même mot en parlant d'une chute de neige abondante et subite. On trouve la première attestation du mot dans une ordonnance de 1726 de l'intendant Claude-Thomas Dupuy :

« [...] et pour parvenir plus aisément à frayer le Chemin Entre lesd[ite]s Balizes, nous ordonnons de plus sous les mêmes peines à toutes personnes

de quelque qualité et condition qu'elles soient de faire tous les matins et a chaque Bordée de Neige qui tombera, aller et venir leurs Bestiaux, et Battre le Chemin par lesdits Bestiaux entre les Balizes posées le long de leur habitation [...]. »

En plus de suggérer une méthode de déneigement mettant tout le monde à contribution pour le bien collectif (qui aurait pu rendre service à l'hiver 2008, où les bordées se sont succédé sans répit!), ce passage contient un autre mot d'origine maritime, soit le mot *balise* qui est employé en parlant d'un objet servant à marquer le chemin dans la neige. À l'origine, il est désigné une bouée, un poteau servant à guider le navigateur. Ce mot a donc reçu une application nouvelle, en parlant de la neige, mais il servait déjà dans les parlers régionaux de France (en Normandie, en Anjou et ailleurs) pour parler de perches délimitant un semis, d'un arbre marquant la limite d'une propriété.

Remarquons en outre qu'il est question d'une bordée de neige, locution qui subsiste encore de nos jours au Québec : on dit une *bordée* ou une *bordée de neige*. À l'origine, il est probable que le mot *bordée* se soit dit également au Canada en parlant de la pluie ou de la grêle (comme en Saintonge), d'où le besoin de préciser quand on voulait parler de la neige. On observe le même phénomène avec le mot *poudrière* qui se rencontre anciennement dans la locution *poudrière de neige* parce que le mot se disait en France d'un nuage de sable ou de poussière que le vent soulève.

Dans le cas du mot *prélart*, qui désigne au Québec un revêtement imperméable pour plancher, il est bien possible que l'extension sémantique se soit produite chez nous, à partir du sens de « grosse toile imperméabilisée servant à protéger les marchandises d'un navire, ou à recouvrir les ponts des bateaux ». L'emploi par extension est d'abord attesté en parlant d'une sorte de tapis de sol à l'usage de soldats (1755), puis on trouve le mot en parlant d'un recouvrement pour plancher dans un exemple qui donne une idée de la façon dont s'est produit le changement sémantique : « Un prelas en tapis a cinq chelins et trois deniers » (1833), donc un tapis fait à partir de prélat. La variante *prelas* (ou *prelat*) était courante autrefois.

Toujours est-il qu'il existe toute une série de mots qui nous sont parvenus à travers la langue des régions de France où les termes maritimes avaient pris des acceptions terrestres. On pourrait citer encore le mot *pont*, dans *poêle à deux ponts*, *poêle à trois ponts* (par analogie avec le pont d'un bateau), désignant un poêle constitué d'un foyer avec un ou deux fours superposés. Sans doute est-ce le cas aussi du mot *tuque* qui se disait d'une tente ou d'un abri que l'on élevait à l'arrière d'un vaisseau. Notre bonnet d'hiver aurait été ainsi dénommé du fait de sa forme et de sa fonction qui est de mettre la tête à l'abri du froid et de la neige.



JACQUES CARTIER AU CANADA

On voit bien par ces exemples que nos ancêtres ont participé spontanément à l'extension sémantique des termes maritimes, sans être à l'origine du phénomène.

Comme pour la plupart de leurs caractéristiques langagières, l'emploi par les Canadiens de termes d'origine maritime pour parler de réalités terrestres ou d'activités qui n'ont rien à voir avec la vie en mer a été dénoncé avec force par les puristes. Pourtant, ce phénomène est attesté

Tirée d'une série sur l'histoire de la Marine française, cette carte publicitaire montre Jacques Cartier et ses marins prenant possession du Canada au nom de François 1^{er}, en 1534. (Collection Yves Beauregard).



Cornelius Krieghoff (détail) (1812-1872). Réalisée vers 1859, cette illustration montre un mendiant coiffé d'une tuque rouge. (Bibliothèque et Archives Canada).



■ Cette photographie de William Notman montre la rue Sainte-Catherine à Montréal, en 1901, après une bordée de neige. (Bibliothèque et Archives Canada)

pour des centaines de mots dans le français de référence (le français des dictionnaires), par exemple pour *chavirer*, *envergure*, *mettre les voiles*, (*être*, *tomber*) *en panne*, etc. qui s'emploient dans la vie de tous les jours et dont on a presque oublié l'origine maritime. Mais les façons de parler du peuple sont toujours suspectes aux yeux des chevaliers du bon langage. On trouve une dénonciation des mots maritimes à sémantisme élargi dans le premier recueil correctif canadien, celui de l'abbé Thomas Maguire (*Manuel des difficultés les plus communes de la langue française*, Québec, 1841, p. 120-121) :

« L'emploi abusif de termes de marine, importés au pays par les premiers colons et navigateurs, a fait à la langue une plaie, qu'il n'est pas facile de fermer. Le mal, comme une épidémie, des dernier [sic] rangs de la société, s'est communiqué aux premiers : et souvent l'éducation la plus soignée est une faible barrière contre l'emploi, à rebours du sens commun, des termes, *virer*, *amariner*, *larguer*, *greiller* (gréer), *embarquer*, *débarquer*, *revirer de bord*, *amarre*, *bordée*, etc., etc.

Les Instituteurs ne peuvent trop sévir contre l'abus que nous signalons ici. »

Terminons par un dernier exemple dont on ne soupçonnerait pas l'origine maritime. Soit l'interjection *envoye!* qui s'emploie couramment au Québec comme une invitation pressante à l'action : « Viens-t'en, envoye! Dépêche-toi,

envoye! » Quand on y pense, on se demande bien comment il se fait que le verbe *envoyer* a pris une telle signification. Il semble que la réponse se trouve encore une fois dans le parler des marins. *Envoye!* ou *envoyez!* était en effet un commandement qu'on entendait souvent sur les bateaux pour faire exécuter sans délai des manœuvres urgentes par le timonier, les canonnières (voir par exemple le *Nouveau dictionnaire national* de Bescherelle Aîné, 1892, sous *envoyer*). Le fait que le mot se prononce toujours à l'ancienne dans cet emploi (*wè*, et non *wa*) confirme le caractère figé de ce commandement.

Les anciens Canadiens n'étaient peut-être pas des marins, mais l'influence du langage des gens de mer a profondément influencé leurs façons de parler. ♦

■ Claude Poirier est professeur à l'Université Laval et directeur du Trésor de la langue française au Québec.

Pour en savoir plus :

Fichier lexical du TLFO : <http://www.tlfo.ulaval.ca/fichier/> (contient de nombreux exemples illustrant l'utilisation à travers le temps des mots donnés ici en exemple).